

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-2/CLR approuvant la deliberation n° 75/2/CLR du 9 janvier 1975 du conseil d'administration de la Caisse locale de Retraites octroyant un prêt au Territoire pour L'édification de bâtiments à usage de logements

n° 75-2/CLR

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
29 janvier 1975

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1975

Date du numéro
25 février 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art.1°. —Le Président du Conseil d'administration de la classa locale de retraites est habilité et à passer avec le Territoire ces Afars et des Issas, au nom de la Caisse locale de la convention ci-jointe portant sur un prêt de 100 mille de , destiné à l'édification d'une cité des fonctionnaires (1er tranche).

Art.2

—Ce pret-sera couvert par: A Une inscription en dépenses au budget de la Caisse locale retraites 1975: -section I, titre II, chapitre 1, article 1, de100.000.000 FD -B.Gagée par une inscription en recettes au même budget : -section I, titre II, chapitre 1, article 1, de... 100.000.000 FD.